

PROVENCE-ALPES-C ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R93-2016-119

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

SGAR PACA

R93-2016-12-20-008 - Arrêté portant modification des limites territoriales des	
arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence et listes (6 pages)	Page 3
R93-2016-12-20-011 - Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des	
arrondissements de Vaucluse et annexe (5 pages)	Page 10
R93-2016-12-20-010 - Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des	
arrondissements du Var et annexe (5 pages)	Page 16

SGAR PACA

R93-2016-12-20-008

Arrêté portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence et listes



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ PREFECTORAL

portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône;
- VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement;
- VU la lettre du 26 mai 2016 du préfet des Alpes-de-Haute-Provence proposant des modifications des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissements proposées par les préfets de département ;
- VU la délibération du 9 décembre 2016 du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence émettant un avis favorable à la modification des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence;
- VU le courrier en date du 7 octobre 2016 par lequel le préfet des Alpes-de-Haute-Provence consultait les maires des communes concernées par la proposition de modification des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur:

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Les communes de Barrême, Blieux, Chaudon-Norante, Clumanc, La Palud-sur-Verdon, Saint-Jacques, Saint-Lions, Senez et Tartonne sont transférées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Castellane.

ARTICLE 2

Les communes d'Allemagne-en-Provence, Brunet, Le Castellet, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Oraison, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes et Valensole sont transférées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Forcalquier.

ARTICLE 3

Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Ganagobie, L'Escale, Mallefougasse-Augès, Peyruis, Volonne sont transférées de l'arrondissement de Forcalquier vers celui de Digne-les-Bains.

ARTICLE 5

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

ARTICLE 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

signé

Stéphane BOUILLON

Liste des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence par arrondissement à compter du 1^{er} janvier 2017

	7	(46 communes)
ATCITAL	ESCALE (I')	SAINT-JEANNET
ARCHAIL	GANAGOBIE	SAINT-JULIEN-D'ASSE
ATIZET	HAUTES-DUYES	SAINT-JURS
RARLES	JAVIE (la)	SAINT-MARTIN-les-SEYNE
BARRAS	MAJASTRES	SELONNET
BEAUJEU	MALIJAI	SEYNE
BEYNES	MALLEFOUGASSE-AUGES	THOARD
BRAS-D'ASSE	MALLEMOISSON	VERDACHES
BRUSOUET (le)	MARCOUX	VERNET (le)
CASTELLARD-MELAN (le)	MEES (les)	VOLONNE
CHAFFAUT-St-JURSON (le)	MEZEL	
CHATEAU-ARNOUX-St- AUBAN	MIRABEAU	
CHAMPTERCIER	MONTCLAR	
CHATEAUREDON	MOUSTIERS-Ste-MARIE	
DIGNE-LES-BAINS	PEYRUIS	
DRAIX	PRADS-HAUTE-BLEONE	
ENTRAGES	ROBINE-sur-GALABRE (la)	
ECTOTIBI ON	SAINTE-CROIX-du-VERDON	

		(97 communes)	とのでは、 一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一人の一	
ATT THAT CALE On Dave	DAUPHIN	MONTSALIER	ROCHEGIRON (1a)	VALAVOIRE
ALLEMAGNE COLL INC	HNITREPIERRES	MOTTE-du-CAIRE (la)	ROUMOULES	VALBELLE
AUBENAS-Ies-ALI ES	ENTRECENNES	NIBLES	SAINTE-CROIX-à-LAUZE	VALENSOLE
AUBIGNOSC			SATURA DE OBOTIES	VALERNES
AUTHON	ESPARRON-de-VERDON	NIOZELLE	SAIN I-E I IEININE-IES-ORGOES	VALENNES
BANON	FAUCON-du-CAIRE	NOYERS-sur-JABRON	SAINT-LAURENT-du-VERDON	VAUMEILH
BAYONS	FONTIENNE	OMERGUES (les)	SAINTE-TULLE	VENTEROL
DET I AFFAIRE	FORCALOUIER	ONGLES	SAINT-GENIEZ	VILLEMUS
BELLATIONS	GIGORS	OPPEDETTE	SAINT-MAIME	VILLENEUVE
PDII I ANNE (1s)	GREOUX-les-BAINS	ORAISON	SAINT-MARTIN-de-BROMES	VOLX
PRITNET	HOSPITALET (I')	PEIPIN	SAINT-MARTIN-les-EAUX	
CAIRE (1e)	LARDIERS	PIEGUT	SAINT-MICHEL- L'OBSERVATOIRE	
CASTELLET (le)	LIMANS	PIERRERUE	SAINT-VINCENT-sur-JABRON	
CERESTE	LURS	PIERREVERT	SALIGNAC	
CLIATEAIIEOPT	MANE	PUIMICHEL	SAUMANE	
CHALLACI CINI	MANOSOUE	PUIMOISSON	SIGONCE	
CHATEAINETE-VAI-St-DONAT	MELVE	OUINSON	SIGOYER	
CI AMENSANE	MISON	REDORTIERS	SIMIANE-la-ROTONDE	
CLARFT	MONTAGNAC-MONTPEZAT	REILLANE	SISTERON	
CORBIERES	MONTFORT	REVEST-des-BROUSSES	SOURRIBES	
CRUIS	MONTFURON	REVEST-du-BION	THEZE	
CURBANS	MONTJUSTIN	REVEST-St-MARTIN	TURRIERS	
THE	MONTLAUX	RIEZ	VACHERES	

	Arronc	Arrondissement de Castellane
		(41 communes)
ALLONS	MEALLES	THORAME-HAUTE
ALLOS	MORIEZ	UBRAYE
ANGLES	MURE-ARGENS (la)	VAL-de-CHALVAGNE
ANNOT	PALUD-sur-VERDON (Ia)	VERGONS
BARREME	PEYROULES	VILLARS-COLMARS
BEAUVEZER	ROCHETTE (la)	
BLEUX	ROUGON	
BRAUX	SAINT-ANDRE-les-ALPES	
CASTELLANE	SAINT-BENOIT	
CASTELLET-les-SAUSSES	SAINT-JACQUES	
CHAUDON-NORANTE	SAINT-JULIEN-du-VERDON	
CLUMANC	SAINT-LIONS	
COLMARS	SAINT-PIERRE	
DEMANDOLX	SAUSSES	
ENTREVAUX	SENEZ	
FUGERET (1e)	SOLEILHAS	
GARDE (la)	TARTONNE	
LAMBRUISSE	THORAME-BASSE	

	Arrondi	Arrondissement de Barcelonnette (14 communes)	
BARCELONNETTE			
CONDAMINE-CHATELARD (1a)			
ENCHASTRAYES			
FAUCON-DE- BARCELONNETTE			
JAUSIERS			
LAUZET-UBAYE (1e)			
MEOLANS-REVEL			
PONTIS			
SAINT-PAUL-sur-UBAYE			
SAINT-PONS			
THUILES (les)			
UBAYE SERRE-PONCON			
UVERNET-FOURS			
VAL d'ORONAYE			
	13		

SGAR PACA

R93-2016-12-20-011

Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements de Vaucluse et annexe



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ PREFECTORAL

portant modification des limites territoriales des arrondissements de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

VU la lettre du 26 mai 2016 du préfet de Vaucluse proposant des modifications des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

VU la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissements proposées par les préfets de département ;

VU la délibération du 25 novembre 2016 du conseil départemental de Vaucluse émettant un avis favorable à la modification des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

VU le courrier en date du 18 octobre 2016 par lequel le préfet de Vaucluse consultait les maires des communes concernées par la proposition de modification des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La commune de Caumont-sur-Durance est transférée de l'arrondissement d'Apt à l'arrondissement d'Avignon.

ARTICLE 2

Les communes de Cabrières-d'Avignon et Lagnes sont transférées de l'arrondissement d'Avignon à l'arrondissement d'Apt.

ARTICLE 3

Les communes de Grillon, Richerenches, Valréas, Visan, Lapalud, Bollène, Lamotte-du-Rhône, Mondragon, Mornas, Piolenc, Uchaux, Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Travaillan, Violès, Sainte Cécile-les-Vignes, Lagarde-Paréol, Caderousse, Orange, Jonquières et Châteauneuf-du-Pape sont tranférées de l'arrondissement d'Avignon vers celui de Carpentras.

ARTICLE 4

Les communes de Velleron et d'Entraigues-sur-la-Sorgue sont transférées de l'arrondissement de Carpentras à l'arrondissement d'Avignon.

ARTICLE 5

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du département de Vaucluse est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

ARTICLE 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet de Vaucluse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

Signé

Stéphane BOUILLON

listes par arrondissement des communes du département de Vaucluse à compter du 1er janvier 2017

Communes de l'arrondissement d'Apt

Ansouis	Lioux
Apt	Lourmarin
Auribeau	Maubec
Beaumettes	Ménerbes
Beaumon-de-Pertuis	Mérindol
Bonnieux	Mirabeau
Buoux	Murs
Cabrières-d'Aigues	Oppède
Cabrières-d'Avignon	Pertuis
Cadenet	Peypin-d'Aigues
Caseneuve	Puget
Castellet	Puyvert
Cavaillon	Robion
Cheval-Blanc	Roussillon
Cucuron	Rustrel
Gargas	Saignon
Gignac	Saint-Martin-de-Castillon
Gordes	Saint-Martin-de-la-Brasque
Goult	Saint-Pantaléon
Grambois	Saint-Saturnin-lès-Apt
Joucas	Sannes
La Bastide-des-Jourdans	Sivergues
La Bastidonne	Taillades
La Motte-d'Aigues	Vaugines
La Tour-d'Aigues	Viens
Lacoste	Villars
Lagarde-d'Apt	Villelaure
Lagnes	Vitrolles-en-Lubéron
Lauris	

Communes de l'arrondissement d'Avignon

Avignon	Le Pontet
Bédarrides	Le Thor
Caumont-sur-Durance	Morières-lès-Avignon
Châteauneuf-de-Gadagne	Saint-Saturnin-lès-Avignon
Courthézon	Saumane-de-Vaucluse
Entraigues-sur-la-Sorgue	Sorgues
Fontaine-de-Vaucluse	Vedène
Jonquerettes	Velleron
L'Isle-sur-la-Sorgue	

Communes de l'arrondissement de Carpentras

Althen-des-Paluds	La Roque-Alric
Aubignan	La Roque-sur-Pernes
Aurel	Lafare
Beaumes-de-Venise	Lagarde-Paréol
Beaumont-du-Ventoux	Lamotte-du-Rhône
Bédoin	Lapalud
Blauvac	Le Barroux
Bollène	Le Beaucet
Brantes	Loriol-du-Comtat
Buisson	Malaucène
Caderousse	Malemort-du-Comtat
Cairanne	Mazan
Camaret-sur-Aigues	Méthamis
Caromb	Modène
Carpentras	Mondragon
Châteauneuf-du-Pape	Monieux
Crestet	Monteux
Crillon-le-Brave	Mormoiron
Entrechaux	Mornas
Faucon	Orange
Flassan	Pernes-les-Fontaines
Gigondas	Piolenc
Grillon	Puyméras

Jonquières	Rasteau	
Richerenches	Savoilllan	
Roaix	Séguret	
Sablet	Sérignan-du-Comtat	
Saint-Christol	Suzette	
Saint-Didier	Travaillan	
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	Uchaux	
Saint-Léger-du-Ventoux	Vacqueyras	
Saint-Marcellin-lès-Vaison	Vaison-la-Romaine	
Saint-Pierre-de-Vassols	Valréas	
Saint-Romain-en-Viennois	Venasque	
Saint-Roman-de-Malegarde	Villedieu	
Saint-Trinit	Villes-sur-Auzon	
Sainte-Cécile-les-Vignes	Violès	
Sarrians	Visan	
Sault		

SGAR PACA

R93-2016-12-20-010

Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements du Var et annexe



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ PREFECTORAL

portant modification des limites territoriales des arrondissements du Var

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement;

VU la lettre du 30 mai 2016 du préfet du Var proposant des modifications des limites des arrondissements du département du Var ;

VU la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissement proposées par les préfets de département ;

VU la délibération du 27 octobre 2016 du conseil départemental du Var émettant un avis favorable à la modification des limites d'arrondissement du Var ;

VU le courrier en date du 26 octobre 2016 par lequel le préfet du Var a consulté les maires des communes concernées par la modification des limites des arrondissements du Var ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Les communes de Carnoules et Puget-Ville sont transférées de l'arrondissement de Toulon vers celui de Brignoles.

ARTICLE 2

Les communes du Cannet-des-Maures, du Luc-en-Provence, des Mayons, du Thoronet, de Tourtour et de Villecroze sont transférées de l'arrondissement de Draguignan vers celui de Brignoles.

ARTICLE 3

Les communes de Saint-Antonin-du-Var et de Sillans-la-Cascade sont transférées de l'arrondissement de Brignoles vers celui de Draguignan.

ARTICLE 4

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du Var est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

ARTICLE 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du Var sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture du Var.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

Stéphane BOUILLON

• Communes de l'arrondissement de Toulon

Bandol	Le Castellet
Belgentier	Le Lavandou
Bormes-les-mimosas	Le Pradet
Carqueiranne	le Revest-les-eaux
Collobrières	Ollioules
Cuers	Pierrefeu-du-Var
Evenos	Riboux
Hyères	Sanary-sur-mer
La Cadière-d'Azur	Signes
La Crau	Six-Fours-les-plages
La Farlède	Solliès-Pont
La Garde	Solliès-Toucas
La Londe-les-Maures	Solliès Ville
La Seyne-sur-Mer	Saint-Cyr-sur-mer
La Valette-du-Var	Saint-Mandrier-sur-mer
Le Beausset	Toulon
	*

• Communes de l'arrondissement de Draguignan

Ampus	Le Bourguet
Bagnols en forêt	Le Muy
Bargème	Les Adrets-de-l'Estérel
Bargemon	Les Arcs-sur-Argens
Brenon	Lorgues
Callas	Mons
Callian	Montauroux
Cavalaire sur mer	Montferrat
Châteaudouble	Plan-de-la-Tour
Châteauvieux	Puget-sur-Argens
Claviers	Ramatuelle
Cogolin	Rayol-Canadel-sur-Mer
Comps-sur-Artuby	Roquebrune-sur-Argens
Draguignan	Saint-Antonin-du-Var
Fayence	Sillans-la-Cascade
Figanières	Salernes
Flayosc	Seillans
Fréjus	Saint-Paul-en-Forêt
Gassin	Saint-Raphaël
Grimaud	Saint-Tropez
La Bastide	Sainte-Maxime
La-Croix-Valmer	Tanneron
La-Garde-Freinet	Taradeau
La Martre	Tourrettes
La Môle	Trans-en-Provence
La Motte	Trigance
La-Roque-Esclapon	Vidauban

• Communes de l'arrondissement de Brignoles

Aiguines	Les Mayons
Artignosc-sur-Verdon	Mazaugues
Artigues	Méounes-les-Montrieux
Aups	Moissac-Bellevue
Barjols	Montfort-sur-Argens
Baudinard-sur-Verdon	Montmeyan
Bauduen	Nans-les-pins
Besse-sur-Issole	Néoules
Bras	Ollières
Brignoles	Pignans
Brue-Auriac	Plan-d'Aups-Ste-Baume
Cabasse	Pontevès
Camps-la-source	Pourcieux
Carcès	Pourrières
Carnoules	Puget-Ville
Châteauvert	Régusse
Correns	Rians
Cotignac	Rocbaron
Entrecasteaux	Rougiers
Esparron	Seillons-Source-d'Argens
Flassans-sur-Issole	Saint-Julien-le-Montagnier
Forcalqueiret	Saint-Martin-de-Pallières
Fox-Amphoux	St-Maximin-la-Ste-Baume
Garéoult	Saint- Zacharie
Ginasservis	Sainte-Anastasie-sur-Issole
Gonfaron	Tavernes
La Celle	Tourtour
La Roquebrussanne	Tourves
La Verdière	Varages
Le Cannet-des-Maures	Vérignon
Le Luc-en-Provence	Ville croze
Le Thoronet	Vinon sur Verdon
Le Val	Vins sur Caramy
Les Salles-sur-Verdon	-